

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 25 MARS 2009

Présents : Jean-Pierre Jorcin, Cécile Burdin, Marie-Laure Filliol, Yvan Bourgeois, Gilbert Suiffet, Gilbert Pilloud, Bérengère Boch, Annick Tourt, Pierre Gagnière, Sébastien Péant, Virginie Filliol-Jorcin, Yoann Choiseau, Christelle Zapillon

Absents : Cédric Gagnière, Romain Gravier.

Invité : M. Patrick Debore

Secrétaire de séance : Yoann Choiseau

➤ Approbation du compte-rendu de la réunion du 10 mars 2009

Concernant le refus du permis de construire déposé par Nadine Gravier et Philippe Merck sur le lotissement Saint-Martin, Virginie Filliol-Jorcin précise que cette décision du maire ne relève pas du conseil municipal. Elle demande la modification suivante du dernier compte rendu :

« ~~Après débat, le conseil municipal conclut en maintenant le règlement en vigueur. Le maire indique que d'une part~~ la mise en œuvre d'une procédure de modification *du règlement du lotissement* entraînerait un retard important dans l'instruction des permis en cours ou à venir, et d'autre part *que* se poserait la question des permis déjà délivrés ou déposés à ce jour. »

➤ Compte-rendu de délégation d'attributions

Néant

➤ Musée de la Pyramide du Mont-Cenis

Trois modes de gestion du musée sont possibles : une gestion directe, une mise à disposition ou une gestion déléguée (délégation de service public).

Le conseil opte pour une gestion déléguée, plus adaptée au fonctionnement du musée, et charge le maire de préparer un cahier des charges ainsi qu'un projet de convention.

➤ Fête du Mont-Cenis

Question : doit-on reconduire la fête du Mont-Cenis ?

La fête du Mont-Cenis existe maintenant depuis 30 ans et demande beaucoup de temps pour sa préparation.

Le conseil municipal, constatant un certain manque d'implication de la population de Lanslebourg et l'évolution de cette fête (est-elle devenue la fête des forains ?), se pose plusieurs questions : faut-il la déplacer au sein du village, doit-elle évoluer en une rencontre d'artisans... ?

Le conseil demande de préparer un questionnaire qui serait envoyé à l'ensemble des habitants pour recueillir leur avis sur la reconduction de la fête du Mont-Cenis, et si oui, dans quelles conditions. Le résultat de cette enquête permettra d'aider le conseil à faire le bon choix.

➤ **Demande de subvention pour la quinzaine culturelle**

La quinzaine culturelle se déroulera de 11 au 26 juillet 2009, sur le thème du patrimoine culinaire.

Cette animation pourrait être subventionnée à hauteur de 80 % par l'Europe et le Département (PIT 29 600 €, Département 10 400 €), avec un autofinancement de 20% soit 10 000 €.

Accord du conseil pour solliciter les subventions correspondantes.

➤ **Avenant au bail de location de la poste**

Le loyer annuel de la Poste est actuellement de 11 165 €. Le bail prévoit la possibilité de réviser le loyer pour chaque période triennale en fonction de l'indice du coût de la construction. Le conseil décide porter le loyer annuel à 12 688.34 € à compter du 1^{er} janvier 2007.

➤ **Avenant à la convention avec l'association Accueil et Loisirs des Enfants en Haute Maurienne pour la location du chalet des P'tits Marrons**

Suite à la libération de la pièce occupée par l'ESF, ce local est maintenant occupé par les P'tits Marrons. Le maire propose une modification du bail, le loyer passerait ainsi de 4 270 € à 4 796,86 €.

Accord du conseil.

➤ **Régime des clôtures**

La construction de clôtures dans le village, dans un rayon de 500 mètres autour de l'Eglise est soumise à déclaration préalable, une circulaire de la DDE propose d'étendre cette obligation à l'ensemble du territoire de la commune.

Cette proposition est rejetée (7 contre, 5 pour, 1 abstention).

➤ **Participation financière pour l'organisation d'une lecture vivante aux scolaires et garderie**

Le coût global de cette animation est de 753 € (600 € de prestation et 153 € de frais de déplacement).

Savoie biblio prend en charge 300 €, le sou des écoles participe à hauteur de 2 € par enfant soit 200 € et la commune apporte le complément pour 253 €.

➤ **Comptes administratifs 2008**

M. Patrick Debore décrit au conseil municipal, l'ensemble des chiffres d'affaires, budgets prévisionnels et résultats du budget communal et fait remarquer une bonne stabilité des différents comptes.

Service de l'eau

↳ Section d'exploitation

| | |
|------------|--------------|
| ○ Dépenses | 161 820.92 € |
| ○ Recettes | 225 173.39 € |

↳ Section d'investissement

| | |
|------------|-------------|
| ○ Dépenses | 71 911.69 € |
| ○ Recettes | 46 735.20 € |

Le résultat d'exécution du budget s'élève à 38 175.98 € et sera repris au budget primitif 2009 (investissement 001 déficit reporté – 25 176.49 €, fonctionnement 002 excédent reporté 25 176.49 €, compte de réserves 1068 : 30 000 €). Le compte administratif est adopté à l'unanimité.

Commune

| | |
|-----------------------------|----------------|
| ↳ Section de fonctionnement | |
| ○ Dépenses | 2 103 385.74 € |
| ○ Recettes | 2 508 476.07 € |
| ↳ Section d'investissement | |
| ○ Dépenses | 3 964 184.64 € |
| ○ Recettes | 4 240 971.35 € |

Le résultat d'exécution du budget s'élève à 713 677.04 € et sera repris au budget primitif 2009 (investissement 001 excédent reporté 276 786.71 €, 1068 affectation du résultat 410 000 €, fonctionnement 002 excédent reporté 26 890.33 €)

Le résultat des budgets annexes s'élève à :

| | |
|--------------------------|--------------|
| - ZAC du Plan des Champs | 38 234.75 € |
| - Lotissement Herbefin | 4 163.40 € |
| - Lotissement St Martin | 327 512.94 € |

Le compte administratif 2008 est adopté à l'unanimité.

➤ Comptes de gestion 2009

Les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2008 par le receveur, Monsieur Patrick DEBORE, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observations ni réserves du conseil municipal.

➤ Affectation des résultats

Le conseil municipal décide l'affectation du résultat de l'exercice 2008 au compte de réserve 1068 de l'exercice 2009 pour un montant de

| | |
|---------------------|-----------|
| - budget communal : | 410 000 € |
| - service de l'eau | 30 000 € |

➤ Budgets primitifs 2009

Le conseil municipal décide de voter les budgets un par un et donne son accord sur l'ensemble des budgets.

Il est demandé une modification budgétaire pour l'achat d'une balayeuse pour le service technique, cette proposition est acceptée.

Service eau et assainissement

Il s'équilibre en recettes et en dépenses

| | |
|----------------------------|----------------|
| ↳ Section d'exploitation | 167 000.00 € |
| ↳ Section d'investissement | 1 261 000.00 € |

La section d'investissement prévoit 190 000 € pour les travaux de protection des captages du Mont-Cenis et 1 000 000 € pour la construction du réservoir de Sainte-Marie.

Commune

↳ Section de fonctionnement

Le budget primitif s'équilibre à 2 842 000 € permettant de dégager 400 000 € pour la section d'investissement, les taux d'imposition sont inchangés.

↳ Section d'investissement

Elle s'équilibre à 3 464 000 € comprenant notamment les opérations suivantes :

| | Dépenses | Recettes | |
|---|-----------------|--------------------|----------------|
| Remboursement capital emprunts | 482 000 € | | |
| Virement de la section de fonctionnement | | 400 000 € | |
| Affectation du résultat | | 410 000 € | |
| Amortissement subvention équipement (Sablons) | | 226 000 € | |
| Dépenses imprévues (affectation ultérieure) | 470 000 € | | |
| Opérations | | Subventions | Emprunt |
| Aménagement forêt | 20 000 € | 3 500 € | |
| Bâtiments divers | 110 000 € | 45 110 € | |
| Voirie divers | 50 000 € | | |
| Réseau électrique | 120 000 € | | |
| Fort de Ronce | 10 000 € | 187 000 € | |
| Bibliothèque (ordinateurs/signalisation) | 5 000 € | 1 700 € | |
| Camping | 50 000 € | | |
| Eglise (PAT + restauration tableaux) | 35 000 € | 3 900 € | |
| Cimetière | 70 000 € | 22 863 € | |
| Auditorium (étude) | 20 000 € | | |
| Aménagement entrée de village | 20 000 € | 42 000 € | |
| Maison multigénérationnelle | 600 000 € | | |
| Etude réhabilitation mairie | 10 000 € | | |
| Pont | 100 000 € | | |
| Garderie (toît) | 30 000 € | | |
| Valorisation touristique Grand Mont-Cenis | 210 000 € | 335 000 € | |
| Sentiers Mont-Cenis | 50 000 € | 30 000 € | |
| Travaux crues 2008 | 900 000 € | 409 461 € | |

Budgets annexes

ZAC du Plan des Champs

| | |
|------------------|-----------|
| ↳ Fonctionnement | 670 000 € |
| ↳ Investissement | 660 000 € |

Hameau d'Herbefin

| | |
|------------------|----------|
| ↳ Fonctionnement | 86 000 € |
| ↳ Investissement | 38 000 € |

Lotissement de Saint-Martin

| | |
|------------------|-----------|
| ↳ Fonctionnement | 930 000 € |
| ↳ Investissement | 852 513 € |

Question : peut-on mettre en place, l'abattement de 15 % à la base sur la taxe d'habitation ?
Ces décisions étant prises en octobre, M. Patrick Deboire, propose de faire une simulation pour le présenter au conseil.

➤ **Questions diverses**

M. le Maire fait remarquer au conseil, qu'il va falloir réparer le toit de l'un des chalets des P'tits Marrons.